



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 28 janvier 2025, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

Aucune question.

250128-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en reportant le point suivant :

10.6 Adjudication d'un contrat de balayage et nettoyage des rues (SP24-42)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-2

**Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2025**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2025 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

250128-3

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-290-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier la définition d'un « immeuble protégé » pour la détermination des distances séparatrices**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier la définition d'un « immeuble protégé » pour la détermination des distances séparatrices.

250128-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-290-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-817 à même une partie de la zone H-807 et de réviser la marge d'isolement applicable entre un bâtiment principal situé dans la zone H-807 et la limite d'un terrain occupé par un usage de la classe R1 (parc et espace vert)**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-817 à même une partie de la zone H-807 et de réviser la marge d'isolement applicable entre un bâtiment principal situé dans la zone H-807 et la limite d'un terrain occupé par un usage de la classe R1 (parc et espace vert).

250128-5

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-294-5 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de réviser certaines dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis de construction et d'exiger la conformité aux règlements municipaux distincts en matière d'urbanisme dans les conditions d'émissions de permis de construction et de certificats d'autorisation**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de réviser certaines dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis de construction et d'exiger la conformité aux règlements municipaux distincts en matière d'urbanisme dans les conditions d'émissions de permis de construction et de certificats d'autorisation.

250128-6

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-440 autorisant les établissements dédiés au retour de contenants consignés dans certaines zones à dominance commerciale (C) de Boucherville**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant les établissements dédiés au retour de contenants consignés dans certaines zones à dominance commerciale (C) de Boucherville.

250128-7

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-441 autorisant les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville.

250128-8

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-442 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Vétérans, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 650 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Magalie Queval donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réparation de la rue des Vétérans, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 650 000 \$.

250128-9

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-443 ordonnant l'exécution de travaux de réparation de la chaussée du boul. De Montarville entre les rues des Vosges et Descartes, et de la rue Arthur-Dumouchel entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 200 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réparation de la chaussée du boul. De Montarville entre les rues des Vosges et Descartes, et de la rue Arthur-Dumouchel entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 200 000 \$.

250128-10

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-444 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage des pistes cyclables de la rue de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé et au parc Arthur-Dumouchel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 300 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage des pistes cyclables de la rue de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé et au parc Arthur-Dumouchel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 300 000 \$.

250128-11

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-445 ordonnant l'exécution de travaux de réparation de la rue Le Normand et d'une partie des rues Le Laboureur, des Abbés-Primeau et De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 100 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réparation de la rue Le Normand et d'une partie des rues Le Laboureur, des Abbés-Primeau et De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 100 000 \$.

250128-12

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-446 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue De Rouville et d'une partie des rues Claude-Dauzat et Hugues-Pommier, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 000 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Magalie Queval donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue De Rouville et d'une partie des rues Claude-Dauzat et Hugues-Pommier, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 000 000 \$.

**Adoption de règlements**

---

250128-13

**Adoption – Projet de règlement numéro 2025-290-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier la définition d'un « immeuble protégé » pour la détermination des distances séparatrices**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2025-290-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier la définition d'un « immeuble protégé » pour la détermination des distances séparatrices.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 18 février 2025 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-14

**Adoption – Premier projet de règlement numéro 2025-290-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-817 à même une partie de la zone H-807 et de réviser la marge d'isolement applicable entre un bâtiment principal situé dans la zone H-807 et la limite d'un terrain occupé par un usage de la classe R1 (parc et espace vert)**

---

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 2025-290-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-817 à même une partie de la zone H-807 et de réviser la marge d'isolement applicable entre un bâtiment principal situé dans la zone H-807 et la limite d'un terrain occupé par un usage de la classe R1 (parc et espace vert).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 18 février 2025 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-15

**Adoption – Projet de règlement numéro 2025-294-5 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de réviser certaines dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis de construction et d'exiger la conformité aux règlements municipaux distincts en matière d'urbanisme dans les conditions d'émissions de permis de construction et de certificats d'autorisation**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2025-294-5 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de réviser certaines dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis de construction et d'exiger la conformité aux règlements municipaux distincts en matière d'urbanisme dans les conditions d'émissions de permis de construction et de certificats d'autorisation.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 18 février 2025 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-16

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-440 autorisant les établissements dédiés au retour de contenants consignés dans certaines zones à dominance commerciale (C) de Boucherville**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-440 autorisant les établissements dédiés au retour de contenants consignés dans certaines zones à dominance commerciale (C) de Boucherville.

250128-17

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-441 autorisant les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-441 autorisant les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville.

250128-18

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-442 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Vétérans, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 650 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Magalie Queval présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-442 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Vétérans, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 650 000 \$.

250128-19

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-443 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. De Montarville entre les rues des Vosges et Descartes, et de la rue Arthur-Dumouchel entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 200 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-443 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. De Montarville entre les rues des Vosges et Descartes, et de la rue Arthur-Dumouchel entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 200 000 \$.

250128-20

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-444 ordonnant l'exécution de travaux de resurfacement des pistes cyclables de la rue de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé et au parc Arthur-Dumouchel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 300 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Jacqueline Boubane présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-444 ordonnant l'exécution de travaux de resurfacement des pistes cyclables de la rue de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé et au parc Arthur-Dumouchel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 300 000 \$.

250128-21

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-445 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Le Normand et d'une partie des rues Le Laboureur, des Abbés-Primeau et De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 100 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-445 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Le Normand et d'une partie des rues Le Laboureur, des Abbés-Primeau et De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 100 000 \$.

250128-22

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-446 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue De Rouville et d'une partie des rues Claude-Dauzat et Hugues-Pommier, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 000 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Magalie Queval présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-446 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue De Rouville et d'une partie des rues Claude-Dauzat et Hugues-Pommier, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 000 000 \$.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

250128-23

**Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 4 décembre 2024**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2024-187 à U2024-194 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 4 décembre 2024 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2024-70186 pour autoriser de nouvelles couleurs pour le bâtiment situé au 651, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-187.
2. La demande de PIIA numéro 2024-70241 pour autoriser une nouvelle construction unifamiliale située au 426, rue de Provence, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-188.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70246 pour autoriser des travaux aux portes et aux balcons d'un immeuble situé au 15, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2024-189.
4. La demande de PIIA numéro 2024-70239 afin de permettre l'installation d'une enseigne au-dessus des fenêtres situées au niveau du troisième étage de l'immeuble situé au 676, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2024-190.
5. La demande de PIIA numéro 2024-70242 pour autoriser des transformations architecturales et l'aménagement d'un service à l'auto pour le local situé au 999, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-191.
6. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70249 pour autoriser une modification à la couleur du revêtement mural et de la porte du bâtiment accessoire situé au 12, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2024-192.

7. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70245 pour autoriser le remplacement des fenêtres d'un immeuble situé au 524-528, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-193.
8. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70247 pour autoriser la restauration du bâti de cheminée et de la toiture d'un immeuble situé au 47, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2024-194.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-24

**Dépôt de la recommandation CAR-5 du comité d'achat responsable**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4346 préparé par la Direction générale daté du 12 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver la recommandation CAR-5 du comité d'achat responsable en regard de la reconnaissance d'un organisme pour l'organisation d'un événement écoresponsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-25

**Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la commission de la circulation et du transport – réunion du 29 novembre 2024**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la réunion du 29 novembre 2024;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 241129-03 visant à procéder à du marquage quadrillé dans la zone d'intersection du chemin de Touraine et de la rue Lavoisier afin de signaler que l'arrêt des véhicules est interdit et à installer la signalisation requise.
2. La recommandation 241129-04 visant à procéder à l'installation d'une signalisation lumineuse pour indiquer la traverse piétonnière à l'intersection des rues Lionel-Daunais et Jean-Deslauriers.
3. La recommandation 241129-05 visant à procéder à l'installation d'une signalisation lumineuse pour indiquer la traverse piétonnière à l'intersection de la rue des Alouettes et du boulevard De Montarville.

4. La recommandation 241129-06 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout d'un passage piéton sur la rue D'Argenson devant la garderie située au 55, rue D'Argenson, étant donné l'analyse effectuée.
5. La recommandation 241129-07 visant à maintenir le statu quo quant à l'installation d'un panneau d'arrêt clignotant sur le boulevard Marie-Victorin à l'intersection de la rue D'Argenson, étant donné l'analyse effectuée.
6. La recommandation 241129-08 visant à ajouter des panneaux d'arrêts sur le chemin de Touraine à l'intersection du chemin de Lorraine conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Administration et finances**

---

#### **Effectifs et embauche**

---

#### **Approbation du rapport d'effectifs**

---

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille est mentionné dans le rapport. M. le conseiller François Desmarais préside donc la séance.

250128-26

#### **Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 16 novembre 2024 au 18 janvier 2025 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville daté du 21 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel reprend son siège.

250128-27

#### **Adoption des structures organisationnelles conformément à l'approbation du budget 2025**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4387 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 21 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver les organigrammes conformément au budget 2025 adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-28

**Révision de la structure de la Direction des communications et des relations publiques**

---

CONSIDÉRANT la réflexion effectuée dans le cadre de l'optimisation des ressources;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4392 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 21 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De procéder à l'abolition de la Direction des communications et des relations publiques, pour créer le Service des communications et des relations publiques, sous la responsabilité de la directrice générale adjointe.
2. De procéder à l'abolition du poste de directrice des communications et des relations publiques à compter du 20 janvier 2025.
3. D'approuver l'organigramme général de la Ville et l'organigramme de la Direction générale ainsi modifiés.
4. D'autoriser le directeur général à signer tout document pour donner effet à cette restructuration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-29

**Lettre d'entente 2024-03 – Prolongation du poste temporaire d'inspecteur à la réglementation – eau potable – Direction du génie**

---

Il est proposé :

1. D'approuver la lettre d'entente intervenue entre les représentants de la Ville et les Syndicats regroupés des employés municipaux, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (employés de bureau, techniciens et professionnels), prévoyant la prolongation de l'inspecteur à la réglementation – eau potable, à la Direction du génie, pour une période additionnelle maximale de neuf (9) mois, et ce, compte tenu du surcroît de travail découlant des travaux à compléter dans le cadre du projet d'installation de 380 compteurs d'eau sur le territoire de la Ville de Boucherville.
2. D'autoriser le maire, la greffière, la directrice et la conseillère de la Direction des ressources humaines à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-30

**Lettre d'entente 2024-04 – Statut et conditions de travail – Bibliothécaire (salarié remplaçant) – Direction LACVC**

---

Il est proposé :

1. D'approuver la lettre d'entente intervenue entre les représentants de la Ville et les Syndicats regroupés des employés municipaux, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (employés de bureau, techniciens et professionnels), établissant les conditions de travail d'un bibliothécaire remplaçant, pour une période maximale de trois (3) ans, considérant le renouvellement du mandat syndical de la titulaire du poste.
2. D'autoriser le maire, la greffière, la directrice et la conseillère de la Direction des ressources humaines à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

250128-31

#### **Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 207282 à 207731.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S30420 à S30946.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéros 703 à 730 pour un montant de 198 252,54 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-32

#### **Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes au 21 janvier 2025 pour les écritures 5809 à 5840.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-33

#### **Approbation de la liste des projets payés comptant pour l'année 2025**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4366 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 13 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser pour l'année 2025 un montant de 1 980 000 \$, taxes nettes, pour le financement des projets présentés au PTI 2025-2026-2027, tel qu'il apparaît à la liste jointe lors de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024.
2. D'autoriser le trésorier de la ville ou en son absence l'assistante-trésorière à donner suite à la présente en transférant les fonds nécessaires aux dépenses d'investissement afin de préparer les budgets individuels pour chaque projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-34

**Attestation de dépenses relatives à l'octroi d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier (RDN73473)**

---

CONSIDÉRANT l'acquisition et l'ajout des panneaux indicateurs de vitesse afin d'améliorer et d'assurer la sécurité des usagers du secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville peut bénéficier, pour cette acquisition, d'une subvention de 13 037 \$, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2024 (volet PPA-CE);

CONSIDÉRANT les modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Ville de Boucherville en fonction de la liste

des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Il est proposé :

1. D'approuver la dépense au montant de 14 716,80 \$, taxes incluses, relative à l'acquisition et l'ajout de panneaux indicateurs de vitesse pour l'amélioration du contrôle de la vitesse, afin d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route, dossier RDN73473, mentionnée au formulaire V-0321.
2. De soumettre par résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'attestation de l'achat et de l'ajout de panneaux indicateurs de vitesse pédagogiques, le tout conformément aux exigences du MTMD dans le cadre du Programme d'aide, afin de bénéficier de la subvention et de reconnaître qu'en cas de non-respect des exigences, l'aide financière sera résiliée.
3. D'autoriser la directrice ou le technicien en génie municipal de la Direction des travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-35

**Autorisation de signature de la convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Boucherville relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023**

---

CONSIDÉRANT l'octroi d'une convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Boucherville conclue dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4389 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 17 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le maire à signer ladite convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Boucherville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 (Dossier : 2038153).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

250128-36

**Adjudication d'un contrat pour des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en bordure de boisés urbains (DP24-27)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en bordure de boisés urbains (DP24-27);

CONSIDÉRANT que les travaux d'abattage et d'élagage d'arbres sont nécessaires pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4357 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 10 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en bordure de boisés urbains à Service d'Élagage Boisvert Inc., pour un montant total de 115 549,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à la demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-37

**Adjudication d'un contrat pour l'impression des brochures Bien vieillir à Boucherville (DP25-01)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'impression des brochures Bien vieillir à Boucherville (DP25-01);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4364 préparé par la Direction des communications et des relations publiques daté du 6 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'impression des brochures Bien vieillir à Boucherville à Accent Impression Inc, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 59 890,48 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-38

**Adjudication d'un contrat pour la gestion de communautés (médias sociaux) (SI24-40)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la gestion de communautés (médias sociaux) (SI24-40);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4356 préparé par la Direction des communications et des relations publiques daté du 18 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la gestion de communautés (médias sociaux) à Commères Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 66 225,60 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-39

**Reconduction d'un contrat de service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvette d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé (SP-21-08)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé (SP-21-08);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4361 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 124 650,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-40

**Modification du contrat de réfection de trottoirs, de bordures et d'élargissements d'entrées charretières (SP24-09)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de réfection de trottoirs, de bordures et d'élargissement d'entrées charretières (SP24-09);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4370 préparé par la Direction des travaux publics daté du 20 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 110 472,12 \$, taxes incluses, au contrat SP24-09 déjà octroyé à BDL bordure et trottoir inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-41

**Adjudication d'un contrat de balayage et nettoyage des rues (SP24-42)**

---

Ce point est reporté.

250128-42

**Adjudication d'un contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation des vannes (SP24-43)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation des vannes (SP24-43);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4358 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation des vannes à SIMO Management Inc., pour un montant total de 82 340,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-43

**Répartition des acquisitions de livres par le service de la bibliothèque pour l'année 2025**

---

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ c D-8.1) (ci-après nommée la Loi) exige que les bibliothèques municipales achètent leurs livres de langue française au prix courant dans des librairies agréées de leur région administrative, sauf exception;

CONSIDÉRANT que la Loi exige que les bibliothèques municipales répartissent leurs acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas au même libraire;

CONSIDÉRANT que la Loi exige que les livres ne peuvent être achetés par soumission publique, sur invitation, ni par appel d'offres;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4385 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 15 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé que le service de la bibliothèque de la Ville répartisse ses achats de livres imprimés, de livres numériques et de documents multimédias pour l'année 2025, de cette façon :

- Librairie Alire : 124 097,00 \$;
- Librairie Le Fureteur : 109 691,00 \$;
- Librairie Archambault : 65 200,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

M. le conseiller François Desmarais se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille travaille auprès d'un des organismes concernés.

250128-44

**Mandats d'intervention des organismes communautaires auprès de clientèles spécifiques de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite confier aux organismes communautaires mandataires la responsabilité d'intervention auprès de clientèles spécifiques de Boucherville et, à cette fin, leur fournir les ressources nécessaires pour leur permettre d'assumer ce rôle;

CONSIDÉRANT que la Ville désire confier à la Maison des jeunes La Piaule de Boucherville la responsabilité de l'intervention « Ados » auprès des jeunes de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire confier à Loisirs et Répit Sans Limites la responsabilité de l'intervention et de l'animation adaptée auprès des jeunes et adultes à besoins particuliers de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire confier à l'organisme L'Escale familiale de Boucherville la responsabilité de l'intervention communautaire auprès de la clientèle 0 à 12 ans, et de leur famille;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4353 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 11 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser la directrice et la cheffe de service de la vie communautaire de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire à négocier, à conclure et à signer tout protocole d'entente triennale avec les organismes communautaires mandataires, ainsi que tout addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Desmarais reprend son siège.

250128-45

**Renouvellement de la police d'assurance  
responsabilité de la Ville pour l'année 2025**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4396 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 21 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour le contrat d'assurance responsabilité pour la Ville, pour l'année 2025.
2. De payer, pour le terme 2025, la prime incluant les honoraires de courtage, un montant total de 519 899,61 \$, taxes incluses.
3. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-46

**Entente d'utilisation du bâtiment municipal Club  
nautique de Mézy**

---

CONSIDÉRANT l'entente d'utilisation du bâtiment municipal Club nautique de Mézy datée du 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4383 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 20 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé:

1. D'approuver l'entente d'utilisation du bâtiment municipal Club nautique de Mézy situé au 925, boul. Marie-Victorin, Boucherville, province de Québec, J4B 7K5 pour les activités liées à la pratique de la voile par le Club de voile de Boucherville.
2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Affaires diverses**

---

250128-47

#### **Modification de la résolution 241202-31 – Engagement au programme achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec – Service clé en main d'éclairage public (P-24-PA-03)**

---

CONSIDÉRANT la résolution 241202-31 – Engagement au programme achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec – Service clé en main d'éclairage public;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4391 préparé par la Direction du génie daté du 21 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé de remplacer la deuxième proposition de la résolution 241202-31 – Engagement au programme achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec – Service clé en main d'éclairage public, par la suivante :

2. D'octroyer le contrat à Énergère inc., par l'intermédiaire du programme d'achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour un montant de 1 771 988,75 \$, incluant les taxes applicables, pour la conversion de luminaires décoratifs des terrains sportifs, en conformité avec les conclusions figurant à l'étude de faisabilité détaillée daté du 29 octobre 2024, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-423.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-48

#### **Transaction et quittance – Développements Gotham Devraker**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4393 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 23 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer une transaction et quittance avec le Développements Gotham Devraker afin de régler le dossier relativement à la vente d'un terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-49

**Intervention de la Ville – Servitudes de stationnement et de passage aux 666, 670 et 676, chemin du Lac**

---

CONSIDÉRANT les actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous les numéros 1 029 133 et 28 811 404;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces servitudes ne sont plus utiles suivant la signature d'un acte d'échange de terrains entre les propriétés situées aux 666 et 670, chemin du Lac;

CONSIDÉRANT que la Ville doit intervenir dans l'acte d'annulation, et de renonciation desdites servitudes, ainsi que dans l'acte de modification de servitudes de passage et de stationnement par destination du propriétaire afin de respecter la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les projets d'actes soumis le 22 janvier 2025 sur le sujet;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4395 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 24 janvier 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'accepter le projet de modification de servitude initial publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous les numéros 1 029 133 et 28 811 404 et le projet d'acte d'annulation et de renonciation de servitude de passage et de stationnement envers le 666, chemin du Lac, le tout tel que soumis.
2. Que la Ville de Boucherville intervienne aux deux actes.
3. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250128-50

**Intervention de la Ville dans les actes de servitudes**

---

CONSIDÉRANT que la réglementation impose, lorsque les stationnements, les passages ou le drainage sont aménagés sur le terrain adjacent, que des actes de servitudes soient publiés avec l'intervention de la Ville;

Il est proposé :

1. D'intervenir dans les actes de servitudes exigés par la réglementation.
2. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer tout acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires nouvelles**

---

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

250128-51

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jean Martel, maire

\_\_\_\_\_  
Marianna Ruspil, greffière